

## PROVINCE DE QUÉBEC

### COMITÉ DE VIGILANCE DU L.E.T.

#### **PROCÈS-VERBAL DU VENDREDI 24 NOVEMBRE 2006**

Le 24 novembre 2006 se tenait à la salle de réunion du bâtiment administratif du service de l'Entretien du territoire, à 8 h 30, la quatrième réunion du Comité de vigilance du L.E.T. à laquelle assistaient :

- ✓ Madame Annie Parent, ingénieure à la Ville de Matane
  - ✓ Monsieur Michel Côté, citoyen
  - ✓ Monsieur Dany Giroux, urbaniste à la Ville de Matane
  - ✓ Monsieur Jérôme Landry, conseiller du district 1
  - ✓ Monsieur Réginald Desrosiers, préfet de la M.R.C. de Matane
  - ✓ Monsieur Pierre-Paul Turcotte, président de la SOGERM et président du comité
- Absent : Monsieur Normand Lebel, coordonnateur des Services techniques à la Ville de Matane

#### **1. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté en ajoutant les sujets suivants à l'article 16 "Varia" :

- a) Avis juridique;
- b) Aménagement écran visuel route 132;
- c) Eco AD;
- d) Avancement des travaux – Écocentre;
- e) Visite guidée des installations;
- f) Embauche d'un technicien en environnement.

#### **2. Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion du 22 septembre 2006**

Il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la réunion du 22 septembre 2006 avec une correction au point 9 : le montant de 291 928,85 \$ est remplacé par 202 829,97 \$.

#### **3. Suivi du procès-verbal de la réunion du 22 septembre 2006**

12. Analyse du mode de fonctionnement du LET :

Un compte rendu verbal de la visite des installations de Sept-Iles est donné. Une copie du rapport de visite est jointe au procès-verbal et on

conclut que l'on manque encore d'information pour prendre une décision finale en ce qui concerne le mode de fonctionnement de l'Écocentre et de la rentabilité d'un broyeur.

13. a) Avis juridique :

Les conclusions de l'avis juridique sont que nous n'avons pas le choix de recevoir les déchets des municipalités de moins de 2 000 habitants, car le décret a préséance sur les autres documents.

Dans ces circonstances, le Comité demande que l'entente avec ces municipalités spécifie :

- Obligation de recycler :
  - qu'ils augmentent leur taux de récupération;
  - qu'ils nous fournissent leur taux de recyclage;
- Des limites de temps;
- Imposer le type de camion de transport (étanche) utilisé.

**4. Volumes traités au LET et à l'écocentre**

Trois tableaux sont présentés à l'assemblée.

**5. Signalisation**

Les panneaux ont été installés cet automne.

**6. Varia**

a) Avis juridique

Déjà traité au point 3.

b) Aménagement de l'écran visuel

La firme Enviram nous présentera une proposition prochainement. L'assemblée souhaite que les travaux soient exécutés en 2007.

c) Eco AD et Zéro CO<sub>2</sub>

Monsieur Jérôme Landry siège sur le Comité des politiques environnementales de l'UMQ et il nous présente deux projets provenant de ces rencontres :

Eco AD : entreprise qui propose le financement de la plantation d'arbres par une contribution des commerçants locaux en échange de droits d'affichage

directionnel pour les commerçants. On pourrait se servir de ce principe pour financer l'écran visuel.

Zéro CO<sub>2</sub>

Organisme qui offre de calculer les émissions de CO<sub>2</sub> de la ville et propose un plan de plantation d'arbres pour contrer ces émissions.

d) Avancement des travaux

La construction des murs est terminée et il reste à finaliser le terrassement.

e) Visite guidée des installations

Vendredi le 8 décembre 2006 à 8 h 45, départ du garage municipal.

f) Embauche d'un technicien en environnement

Au cours des discussions, il paraît clair au Comité que l'embauche d'un technicien en environnement est nécessaire au suivi du LET, au développement de l'Ecocentre et à l'atteinte des objectifs de recyclage dans les années à venir. Ci-joint la description de tâches proposée par le département de génie d'environnement de la Ville de Matane.

**14. Date et heure de la prochaine réunion**

La prochaine réunion se tiendra en janvier 2007. Une date sera fixée ultérieurement.

**15. Levée de l'assemblée**

L'assemblée est levée à 10 h 45.

La secrétaire,

[Original signé]

Annie Parent, ingénieure

p.j. Tableaux des statistiques de l'enfouissement  
Rapport de visite du LET de Sept-Iles  
Description de tâches du technicien